

# Communiqué de presse



30 novembre 2017

## Les acteurs économiques au service du développement de l'emploi et des compétences des salariés intérimaires en Corse

Les agences d'emploi œuvrent au quotidien pour la mise à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires. Une priorité menée tant au niveau national que sur les territoires régionaux.

Pour preuve, un Engagement de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC) a été signé sur le territoire corse pour favoriser l'emploi et l'acquisition de compétences pour les travailleurs intérimaires. Cet engagement du FAF.TT, de Prism'emploi pour la Région Corse et de la DIRECCTE de la Région Corse prend effet pour 2 ans.

### CHIFFRES CLES DE LA REGION EN 2016<sup>1</sup>

- La progression de l'emploi salarié atteint 1,9 % ce qui correspond à la création nette de 1 300 emplois
- Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC diminue pour la première fois depuis huit ans avec - 0,8 %
- 3 770 entreprises ont été créées en Corse soit 4,7 % de plus qu'en 2015
- De janvier 2016 à décembre 2016, 8 200 contrats ont été conclus par les agences d'emploi, portés par le secteur tertiaire (66 %), l'industrie (16 %) et la construction (13 %).

<sup>1</sup> Source : Insee

## LES AGENCES D'EMPLOI MOTEURS ECONOMIQUES EN REGION

Depuis 2 années, l'activité des agences d'emploi s'est intensifiée sur le territoire corse, leur permettant d'œuvrer quotidiennement pour les entreprises dans un souci de sécurisation des parcours des salariés intérimaires. De fait, la maturité du secteur et le déploiement du volet formation favorise la mise en œuvre d'actions plus ambitieuses en faveur de l'emploi intérimaire, tant sur l'aspect collectif que sur leur finalité diplômante.

C'est dans ce contexte que le Préfet de la Région Corse, et par délégation, la DIRECCTE de la Région Corse, Prism'emploi Corse et le FAF.TT ont signé le 6 novembre 2017 la mise en place d'un EDEC en faveur de l'adaptation des compétences des actifs du travail temporaire.

## ACCOMPAGNER ET ANTICIPER LES MUTATIONS ECONOMIQUES EN CORSE

A travers cet accord, chacune des parties s'accordent sur les priorités suivantes :

- Contribuer à identifier les besoins en compétences ;
- Mobiliser les agences d'emploi autour de ce projet pour construire les compétences de demain ;
- Accompagner les entreprises dans les enjeux de professionnalisation et de création d'emploi ;
- Permettre aux entreprises de faire face aux évolutions sectorielles ;
- Contribuer avec les agences d'emploi à développer l'accès à la qualification et à la formation pour tous ;
- Elever le niveau de qualification des salariés intérimaires ;
- Développer l'employabilité des intérimaires et leurs « poly-compétences » ;
- Informer et contribuer à la prévention des risques professionnels ;
- Communiquer auprès des agences sur cet accord pour favoriser son déploiement.

## LES CONTOURS DE CET ACCORD

Cet accord s'adresse à tous les salariés intérimaires, les jeunes et les seniors figurants au rang prioritaire des actions réalisées.

Il se déclinera annuellement sous forme d'une convention financière d'application avec le FAF.TT (organisme référent en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire). Ce dernier a été mandaté pour animer le comité de pilotage : assurer la gestion et le suivi des actions de développement.

Les investissements financiers pour la mise en œuvre de cet engagement sont répartis entre le FAF.TT (minimum 50 %) et la mobilisation des engagements de développement de l'emploi et des compétences (maximum 50 %).

Par ailleurs, afin de mesurer l'efficacité et l'impact des actions, le comité de pilotage proposera des indicateurs de mesures lors des évaluations intermédiaires et finales. Ces indicateurs permettront notamment de faire le point sur les démarches initiées au regard des objectifs attendus.

« *La formation est l'une des priorités des agences d'emploi. Cela permet aux salariés intérimaires de renforcer leur employabilité et à terme, d'accéder à des emplois plus pérennes. Nous sommes donc ravis de travailler en synergie avec le FAF.TT et la Direccte Corse sur ces sujets* », se réjouit **Caroline Epert**, Présidente de Prism'emploi Corse.

« *Informé, sensibilisé et accompagné les entreprises dans l'analyse et la définition des besoins en matière de formation, de compétences font partie des missions premières du FAF.TT. C'est donc en toute logique que nous avons souhaité nous associer à cette convention en soutien au développement*

*économique de la Corse* » explique **Fabien Arnaud**, Directeur Général du FAF.TT.

**Marie-Francoise Baldacci**, de la Direction Régionale Corse des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi : « *le territoire corse a vécu un développement important ces dernières années et il est nécessaire d'accompagner les entreprises et les salariés dans cette croissance. La Direccte a un rôle majeur à jouer tant dans l'accompagnement de cette croissance que dans la mise en œuvre d'un dialogue social. Cette convention permettra à terme de lutter contre le chômage et l'exclusion* ».



#### Contacts presse

Marine Dahais  
Tél : 01 40 41 54 36  
[mdahais@golin.com](mailto:mdahais@golin.com)  
Amina Ennaciri  
Tél : 01 40 41 56 09  
[aennaciri@golin.com](mailto:aennaciri@golin.com)

#### A propos de la Direccte Corse

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse est placée auprès du Préfet de Corse, pour assurer le pilotage coordonné des politiques publiques du **développement économique**, de l'**emploi**, du **travail** et de la **protection des consommateurs**.

La DIRECCTE est le relais local des politiques publiques de deux ministères : le MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES et le MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL. Elle est responsable de la cohérence de leur mise en oeuvre territoriale.

La DIRECCTE traite des **problématiques économiques et sociales**, agit en synergie auprès des entreprises et leur propose un accompagnement global et continu à toutes les étapes de leur évolution.

Elle contribue à l'**amélioration de la compétitivité économique** (développement de l'innovation, ouverture sur l'international, vigilance en matière d'intelligence et de sécurité économique) Elle incite les entreprises à travailler sur l'**adaptation des compétences et la formation** de leurs salariés et favorise l'amélioration de la qualité du travail et des relations sociales.

#### A propos du FAF.TT

Le FAF.TT est l'organisme référent en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8152 en France), les salariés du secteur de l'intérim (596 334 ETP), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins tout en tenant compte du tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle d'intermédiation entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi

#### A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession.

8 500 agences d'emploi et 26 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.